

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(03)/ST/105
12 septembre 2003

(03-4843)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Cinquième session
Cancún, 10 - 14 septembre 2003

Original: anglais

MYANMAR

Déclaration de S.E. M. le Général de brigade Pyi Sone Ministre du commerce

Au nom du gouvernement de l'Union du Myanmar et en mon nom propre, je tiens à exprimer nos sincères remerciements à notre hôte, le Mexique, pour l'excellente organisation de cette importante Conférence ministérielle. Je voudrais aussi saisir cette occasion de vous féliciter de votre élection, Monsieur le Président, et vous assurer de l'entière coopération de la délégation du Myanmar dans les délibérations à venir.

Nous savons tous que la croissance du commerce est un facteur clé du développement économique et de la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement. Pour les pays les moins avancés, en particulier, il est absolument indispensable, pour stimuler la croissance du commerce, d'améliorer l'accès aux marchés et de soutenir un système commercial solide et fondé sur des règles. Certes, le commerce global des pays les moins avancés a progressé au cours du dernier exercice financier, mais il n'a pas apporté de changement spectaculaire à leur situation car ils n'ont pu participer que de façon marginale à l'ensemble du commerce mondial.

En vue d'accélérer le développement commercial et économique des pays les moins avancés Membres de l'OMC, les pays développés et les pays en développement devraient soutenir et encourager la croissance des échanges des pays les moins avancés sans attendre d'eux la réciprocité. L'OMC est en train de trouver des moyens propices à la croissance du commerce et au développement économique des pays Membres, mais des pratiques nocives telles que les mesures économiques coercitives, les sanctions commerciales, la subordination aux préférences commerciales à certaines conditions, les aides au développement ou les initiatives d'allègement de la dette sont utilisées par certains grands pays développés d'une manière qui est contraire aux règles du commerce multilatéral, qui a des répercussions néfastes sur la vie socioéconomique des peuples et qui freine le processus de développement. Nous sommes fermement convaincus que les pays en développement ont le droit de choisir leur chemin de développement en fonction de leurs priorités et de leurs objectifs nationaux.

Le secteur de l'agriculture, qui constitue plus de 70 pour cent des exportations des PMA, est l'épine dorsale de leur économie. Or la part des exportations de produits agricoles dans le monde est tombée de 12,1 pour cent en 1990 à 9,1 pour cent en 2001. Cela veut dire que la part de marché occupée par les principaux produits de ces pays dans le commerce mondial diminue au lieu d'augmenter. C'est pourquoi la délégation du Myanmar souscrit au texte de la Déclaration de Dhaka selon laquelle "les pays développés assureront un accès aux marchés en franchise et hors contingent pour toutes les importations en provenance des PMA", accès qui ne soit pas compromis par des mesures non tarifaires, dans le cadre du traitement spécial et différencié.

Dans les négociations sur les services, le Myanmar a reçu plusieurs demandes d'offres initiales dans des secteurs clés des services. Nous avons fait de notre mieux pour présenter des offres initiales et nous avons participé à certaines des négociations en y envoyant des experts en poste dans

notre capitale, mais nous ne sommes pas en mesure de participer régulièrement au long processus des négociations.

Pour ces raisons, la délégation du Myanmar désire suggérer un texte ainsi conçu: "les Membres fourniront une assistance technique et financière pour assurer la participation des PMA au cycle de négociations lorsque les pays Membres demandent aux PMA des offres initiales dans le secteur des services".

La coopération technique et le renforcement des capacités sont des éléments fondamentaux de la dimension développement du système commercial multilatéral. Pour que les PMA puissent améliorer leur capacité d'offre commerciale et accroître leur participation efficace aux négociations commerciales multilatérales, il est indispensable pour eux de recevoir une coopération technique. Il est regrettable que les pays les moins avancés soient confrontés à de sérieuses contraintes de l'offre qui les empêchent d'exploiter les avantages du système des préférences et de participer activement aux négociations en cours du Cycle de Doha.

En ce qui concerne les questions de Singapour, nous ne sommes pas en mesure de suivre les négociations en détail et, par conséquent, nous ne sommes pas encore à même d'évaluer les incidences ou la portée de ces questions. Dans le domaine du commerce et de l'investissement, la plupart des PMA n'ont pas pu attirer des investissements étrangers directs, bien qu'ils aient adopté des mesures pour libéraliser leur régime d'investissement. Les États Membres doivent donc élaborer des instruments pour aider les PMA à surmonter ces obstacles.

La question de la politique du commerce et de la concurrence est aussi un sujet de discussion entre les pays développés et les pays en développement. Les PMA ne connaissent pas bien les moyens de faire respecter les lois et la politique en matière de concurrence et ils ont besoin d'une aide pour formuler une législation nationale dans ce domaine de la concurrence et créer les institutions nécessaires.

Au nom de la délégation du Myanmar, je tiens à exprimer mes sincères félicitations aux Chefs des délégations du Royaume du Cambodge et du Royaume du Népal à l'occasion de l'accession de leur pays à l'OMC.

Avant de conclure, la délégation du Myanmar remercie le Directeur général de l'OMC, le Comité d'organisation et notre hôte, le Mexique, pour l'organisation et l'accueil de cette Conférence.
